

CK

Copie.

Légation de Suisse  
en Italie.

Rome, ce 25 mai 1921.

Monsieur le Président de la Confédération,

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme de ce matin vous annonçant que je venais de recevoir une réponse du Gouvernement italien à la communication que vous m'aviez chargé de lui faire en date du 7 avril au sujet des dispositions que la Suisse allait prendre pour la révision de son tarif douanier.

Vous trouverez sous ce pli deux copies de cette note, datée du 24 mai, et signée par le Ministre des Affaires Etrangères. Elle expose en détail le point de vue du Gouvernement italien à l'égard du maintien de notre Traité de commerce de 1904 et des négociations qui pourraient être opportunes. Vous verrez aussi que le Gouvernement italien saisit tout particulièrement l'occasion pour nous signaler ses préoccupations et ses réserves à l'égard des dispositions prises récemment en Suisse en matière de restrictions d'importation et de prélèvements de nature fiscale.

Je vous serais obligé de me faire tenir vos instructions en vue de la réponse qu'il vous paraîtrait le plus indiqué de faire à la note italienne à la lumière de la situation économique générale et des récents arrêtés fédéraux.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, les assurances de ma très haute considération.

Annexes 2.

Le Ministre de Suisse en Italie  
sig. Wagnière.

Au Département fédéral de l'Economie publique,  
Division du Commerce,

B e r n e .

Dodis

